

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 084-258402528-20220411-082022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 08/2022**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 5 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 16 mars 2022	Le lundi onze avril deux mille vingt deux à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion, - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds <b>Pouvoir</b> : Marc VALERO, membre Commune de Robion, donne pouvoir à Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion
Etaient absents excusés :	- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Marielle FABRE, Conseillère Départementale
Invités à titre consultatif :	- Jean-François CASOURANG, Directeur Pédagogique - Orlane MAUCOLOT, Directrice Administrative

**Proposition d'affectation de résultat 2021**

Vu le CCGT

Après avoir entendu le compte administratif 2021, celui-ci présente un excédent de fonctionnement avec un résultat de clôture de + 161.793,72 €

Il est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement de la manière suivante :

En ligne 002 « affectation de l'excédent reporté » en fonctionnement 161.793,72 €

En ligne R1068 « affectation du résultat fonctionnement en investissement » 0 €

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le report au budget primitif 2022, de l'intégralité du résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement en ligne 002 de la section de fonctionnement.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le [REDACTED]

Et publication ou notification  
du [REDACTED]

Pour extrait conforme  
Le Président, Yves BAYON DE NOYER.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor